

Double licence Droit et Histoire Règlement des examens

Approuvé par la commission de la formation et de la vie universitaire le 15 octobre 2019

Modifié par la commission de la formation et de la vie universitaire le 23 juin 2020

Modifié par la commission de la formation et de la vie universitaire le 21 septembre 2021

Modalités de contrôle des connaissances :

1. Le principe d'un double diplôme exige une absence de compensation interdisciplinaire entre les UE (UEF et UEC) de la Licence droit et ceux de la Licence histoire. Les deux licences font l'objet d'une évaluation indépendante, et donc en cas de moyenne insuffisante dans l'une des deux UE semestrielles, d'une absence de compensation entre les résultats de l'une et les résultats de l'autre. En revanche, il y a une compensation intradisciplinaire entre les UEF et les UEC d'une même licence. Pour une même année d'études, les UEC et les UEF de la licence droit se compensent au sein de l'année d'études. Les coefficients de la licence droit de Paris 2 s'appliquent. Les UEF sont affectées du coefficient 2 et les UEC du coefficient 1.

La moyenne de chaque UE est établie sur 20. La moyenne générale sur 20 obtenue à l'année d'études est calculée à partir des moyennes des UE composant chaque année d'études.

Le contrôle des connaissances dans une discipline est régi par les règles en vigueur dans l'université où elle est enseignée pour les dispositions autres que celles prévues par le présent règlement.

En cas d'insuffisance de la moyenne générale dans une UE, les notes supérieures à la moyenne sont définitivement acquises dans les matières enseignées à Sorbonne Université et à Paris II.

Les compensations ne s'opèrent qu'au sein d'une même licence.

2. Les matières des UE « fondamentaux » d'histoire assorties de TD sont sanctionnées par le contrôle continu (pour 40% de la note globale) et par une épreuve d'examen à la fin de chaque semestre (pour 60% de la note globale) : écrit de 3 heures aux semestres 1, 2, 3,4, écrit de 4 heures, et oral pour deux matières selon tirage au sort, aux semestres 5 et 6. La matière éventuellement non choisie en TD en 1^{ère} année fait l'objet d'une épreuve écrite de dissertation de 3 heures comptant pour 100%.

3. Les matières des UE « Fondamentaux » de droit faisant l'objet de travaux dirigés sont sanctionnées à la fois par le contrôle continu (50% en 1^{ère} et 2^e années, 1/3 en 3^e année) et par une épreuve d'examen écrit de 3 heures à la fin de chaque semestre (pour 50% de la note en 1^{ère} et 2^e années, 2/3 en 3^e année). Les matières ne faisant pas l'objet de travaux dirigés sont sanctionnées par une épreuve orale ou une épreuve écrite de 1h30.

4. Les matières des UE « complémentaires » feront l'objet pour l'anglais d'un contrôle continu et pour les autres matières d'un examen oral ou d'une épreuve écrite de 1h30.

Les étudiants suivront l'enseignement de la seconde langue facultative soit à Sorbonne Université, soit à Paris II selon les modalités d'organisation prévues par les deux universités.

Les points obtenus au titre des enseignements facultatifs s'ajoutent au total des points obtenus dans l'UEC et non à la moyenne de l'UEC.

En première année de licence l'atelier de professionnalisation juridique peut donner lieu à l'attribution de 2 points supplémentaires.

Au titre de *Current Legal Issues*, un maximum de 2 points peut être attribué à chaque semestre de chaque année de la licence en droit (en première année, uniquement au second semestre). L'épreuve prend la forme d'un QCM d'une durée de 1h30. Les étudiants qui souhaitent se présenter au QCM doivent s'inscrire préalablement à l'examen. Les points supplémentaires s'ajoutent au total des points obtenus dans l'UEC.

5. La session de rattrapage a lieu, dans chaque discipline, et pour les deux semestres de l'année, en septembre/octobre. Lors de cette session, il n'y a pas de report du contrôle continu dans le calcul de la note : celui-ci se fait sur la base de la seule note obtenue à l'examen écrit ou oral.

Par dérogation à cette disposition, pour les matières composées uniquement de travaux dirigés et faisant l'objet uniquement de notes de contrôle continu, les notes de contrôle continu sont conservées.

Les points supplémentaires obtenus à la 1^{ère} session au titre des enseignements facultatifs (langues, sports, atelier de professionnalisation) sont définitivement acquis, quels qu'ils soient.

En cas d'échec à l'issue de la session de rattrapage, le redoublement dans le double cursus n'est pas admis sauf cas de force majeure.

L'étudiant a cependant la possibilité de redoubler dans l'une des deux licences de son choix du double cursus.

Séjour Erasmus :

Le départ à l'étranger est facultatif. Pour l'étudiant qui souhaite effectuer un séjour dans une université étrangère, le séjour sera d'un semestre, le premier de la troisième année de la Licence selon les modalités du programme Erasmus. Des dérogations à titre exceptionnel pourront être accordées pour ceux désirant partir au deuxième semestre ou à l'année. Les étudiants suivent dans l'établissement partenaire des cours dans l'une des deux disciplines en fonction de leur université de départ. Ils peuvent bénéficier d'un enseignement à distance dans la discipline qui ne fait pas l'objet du séjour à l'étranger si l'université d'origine le propose. Au retour, le cas échéant, les étudiants passent les examens semestriels de la discipline qui n'a pas fait l'objet du séjour à l'étranger.

Les étudiants qui doivent passer la seconde session de la deuxième année de licence ne peuvent partir à l'étranger en troisième année de licence. Ils effectueront l'intégralité de leur troisième année à Paris avec le double cursus prévu.

Réorientation/Passerelles

A la fin du premier semestre de la première année, l'étudiant pourra se réorienter vers la licence simple de droit ou la licence simple d'histoire.

Jusqu'à la fin de la deuxième année, l'étudiant souhaitant renoncer à la double licence pour s'intégrer au cursus d'une seule des deux disciplines formant celle-ci, aura la possibilité de le faire si les résultats obtenus dans les fondamentaux de la discipline choisie et dans les UE « complémentaires et transversaux » sont égaux ou supérieurs à la moyenne, sous réserve de l'application de la règle de compensation énoncée au § 1 du chapitre « Modalités de contrôle des connaissances ».

En cas d'abandon du double cursus, l'étudiant qui choisit de s'inscrire en licence droit cursus classique alors qu'il n'a pas validé dans sa totalité la partie droit de la licence double cursus, doit passer toutes les matières de la licence en droit cursus classique à l'exception des matières qu'il a déjà validées.

1^{ère} année double licence Droit et Histoire

1^{er} semestre

UEH1 fondamentaux Histoire 1 : 12 ECTS

- Histoire ancienne, note/20
- Histoire médiévale, note/20
- Histoire moderne, note/20
- Histoire contemporaine, note/20

Moyenne UE/20

UED1 fondamentaux Droit 1 : 10 ECTS

- Introduction à l'étude du droit et du droit civil, note/20
- Droit constitutionnel 1, note/20

Moyenne UE/20 coef 2

UEC1 complémentaires et transversaux 1 : 6 8 ECTS

2 matières obligatoires

- Institutions judiciaires, institutions administratives, note/10
- Introduction historique au droit, note/10

1 matière au choix

- Problèmes économiques contemporains, note/10
- Histoire du Common Law, note/10
- French Business Law, note/10
- French Constitutional Law, note/10
- Duality and others Specificities of the French Court System, note/10

Moyenne UE/20 coef 1

2^e semestre**UEH2 fondamentaux Histoire 2: 12 ECTS**

- Les quatre périodes, note/20

Moyenne UE/20

UED2 fondamentaux Droit 2: 10 ECTS

- Droit civil, note/20
- Droit constitutionnel 2, note/20

Moyenne UE/20 coef 2

UEC2 complémentaires et transversaux 2 : 6 ECTS

3 matières obligatoires

- Relations internationales, note/10
- Science politique, note/10
- Histoire du droit et des institutions, note/10

Moyenne UE/20 coef 1

Unité de méthodologie annuelle : 2 ECTS

- Travaux dirigés d'histoire du droit, note/10
- Anglais, note/10

Enseignements facultatifs (jusqu'à 3 points supplémentaires en UEC)

- Latin et latin juridique ou 2^e langue vivante (*points rattachés à UEC2*)
- Atelier de professionnalisation juridique (10 séances de TD d'1 h30 sur toute l'année) (*points rattachés à UEC2*)
- Sport
- Tutorat

Volume horaire par étudiant L1 : 687h30 + enseignements facultatifs

Total ECTS : 60

2^{ème} année double licence Droit et Histoire**1^{er} semestre****UEH3 fondamentaux Histoire 1 : 12 ECTS**

- Trois périodes parmi : ancienne, médiévale, moderne, contemporaine, note/30

Moyenne UE/20

UED3 fondamentaux Droit 1 : 12 ECTS

- Droit civil (les obligations), note/20
- Droit administratif, note/20
- Droit pénal, note/10

Moyenne UE/20 coef 2

UEC3 complémentaires et transversaux 1 : 6 ECTS

- Droit des affaires 1, note/10
- Anglais, note/10

Moyenne UE/20 coef 1

2^e semestre

UEH4 fondamentaux Histoire 2 : 12 ECTS

- Trois périodes parmi : ancienne, médiévale, moderne, contemporaine, note/30 par mat

Moyenne UE/20

UED4 fondamentaux Droit 2 : 12 ECTS

- Droit civil (les obligations), note/20
- Droit administratif, note/20
- Principes généraux du droit européen, note/10

Moyenne UE/20 coef 2

UEC4 complémentaires et transversaux 2 : 6 ECTS ,

- Anglais, note/10

Une matière à choisir parmi les matières suivantes :

- Droit des affaires 2, note/10
- Finances publiques note/10
- Philosophy of Law, note/10
- European Law, note/10
- European International Relations, note/10

Moyenne UE/20 coef 1

Enseignement facultatif (jusqu'à 3 points en UEC)

- Latin et latin juridique ou 2^e langue vivante (*points rattachés à UEC4*)
- Atelier : informatique (*points rattachés à UEC4*)
- Sport
- Current Legal Issues (2 points maximum)

Total ECTS : 60

3^{ème} année double licence Droit et Histoire

1^{er} semestre

UEH5 fondamentaux Histoire 1 : 12 ECTS

- Trois périodes parmi : ancienne, médiévale, moderne, contemporaine, note /30

Moyenne UE/20

UED5 fondamentaux Droit 1 : 12 ECTS

Option droit privé : avec TD : note sur 30, sans TD note sur 20

- Droit civil (droit des contrats spéciaux)
- Droit des affaires 1
- Procédure civile

Option droit public : avec TD : note sur 30, sans TD note sur 20

- Droit de l'Union européenne
- Droit international public
- Contentieux administratif

Moyenne UE/20 coef 2

UEC5 complémentaires et transversaux 1 : 6 ECTS

- Anglais, note /10
- Deux matières à choisir parmi les matières suivantes :
 - Philosophie du droit, note /20
 - Histoire du droit des affaires, note /20
 - Histoire du droit administratif, note /20
 - Histoire du droit de la famille, note/20
 - Contentieux administratif, note/20
 - Droit du travail 1 (relations individuelles de travail)
 - Une des matières non prises en fondamentaux 1 UED5, note/20

Moyenne UE/20 coef 1

Enseignement facultatif (jusqu'à 2 points supplémentaires)

- Current Legal Issues

2^e semestre

UEH6 fondamentaux Histoire 2 : : 12 ECTS

- Trois périodes parmi : ancienne, médiévale, moderne, contemporaine, note/30

Moyenne UE/20

UED6 fondamentaux droit 2 : 12 ECTS

Option droit privé : avec TD : note sur 30, sans TD note sur 20

- Droit civil 2 (la famille)
- Droit des affaires 21
- Procédure pénale

Option droit public : avec TD : note sur 30, sans TD note sur 20

- Droit de l'Union européenne 2
- Droit des libertés fondamentales
- Droit administratif des biens

Moyenne UE/20 coef 2

UEC6 complémentaires et transversaux 2 : 6 ECTS

- Anglais, note/10

Deux matières à choisir parmi les matières suivantes :

- Une des matières non prises en fondamentaux 2 UED6 , note/20
- Droit fiscal, note/20
- Droit du travail 2 (relations collectives de travail)** , note/20
- Droit des relations de travail dans le secteur public, note/20
- Procédure pénale, note/20
- Droit social, note/20

Moyenne UE/20 coef 1

Enseignements facultatifs (Jusqu'à 3 points supplémentaires en UEC)

- Latin et latin juridique ou 2^e langue vivante (*points rattachés à UEC6*)
- Atelier de professionnalisation juridique (*points rattachés à UEC6*)
- Sport (*points rattachés à UEC5*)

** cours ouverts aux seuls étudiants qui ont choisi les cours ayant le même intitulé au premier semestre